



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 8 février 2019

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH

Mme Eva KNIERIMEN : rédactrice aux Dernières Nouvelles d'Alsace

Absents excusés : M. Paul LOSSEL, Mme Anne-Laure LEYDET, Mme Michèle MEHN

M. le Maire ouvre la séance en présence de Mme Eva KNIERIMEN, correspondante locale du journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace. Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018, le Maire présente successivement tous les points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

1. VOTE DES SUBVENTIONS AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le vote des subventions a lieu comme chaque année avant la session budgétaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions aux associations locales et d'intérêt général pour un montant total de 8 500 € à inscrire au budget primitif 2019 en dépenses de fonctionnement au compte 6574.

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS	Subventions votées en 2019
ADEVIE	100,00
AMICALE DES SP DE LA SOUFFEL	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA SOUFFEL	150,00
ASP ASSOCIATION SPORTIVE DE PFULGRIESHEIM	600,00
ALSACE NATURE	100,00
ARHAM (ASSOCIATION REGIONALE D'AIDE AUX HANDICAPES MOTEURS)	100,00
ASMA (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE)	300,00
ASSOCIATION PFULGRIESHEIM LOISIRS	150,00
AUX PRES DE NOS ENFANTS (maître-nageur)	600,00
BASKET-CLUB GRIESHEIM-DINGSHEIM	300,00
CABANE DES ACACIAS	300,00
CLUB DES AINES DE PFULGRIESHEIM	200,00
CLUB DES ARTS MARTIAUX	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	250,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE (CINEMA DE NOEL)	450,00
ECOLE ELEMENTAIRE (CLASSE DE MER)	1 050,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	150,00
ECOLE MATERNELLE (ACTIVITES PEDAGOGIQUES AUTOUR DU CIRQUE)	400,00
L P O LIGUE PROT DES OISEAUX	50,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00
MAISON DU KOCHERSBERG	100,00
PAROISSE PROT DE PFULGRIESHEIM	1 200,00
UNE ROSE, UN ESPOIR SECTEUR DU PAYS DE LA ZORN	158,00
STE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	50,00
STE DE MUSIQUE HARMONIE CONCORDIA	300,00
TC3V TENNIS CLUB 3 VILLAGES	300,00
DIVERS	442,00
TOTAUX	8 500,00

2. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND

En séance du 10 janvier 2019, le conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts devant être approuvé par les conseils municipaux des communes membres afin de préciser certaines compétences facultatives et d'intégrer trois nouvelles compétences à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- l'eau et l'assainissement, actuellement gérés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin,
- l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial,
- la mise en place d'un dispositif de prévention contre la délinquance,
- la prise en charge directe par la Communauté de Communes des participations communales dues au Service d'Incendie et de Secours, et la récupération auprès des communes membres d'une quote-part au prorata du nombre de leurs habitants. Ce système présente le double avantage de supprimer les disparités de facturation entre les communes et de répartir équitablement entre-elles la charge financière globale due au SDIS. En ce qui concerne Pfulgriesheim, le montant de la participation à verser restera stable autour de 24 000 €.

Les compétences facultatives déjà existantes qui font l'objet de précisions quant à leur contenu concernent :

« la politique intercommunale en faveur de la jeunesse » à travers l'instance décisionnelle du conseil communautaire des jeunes renforcée par des actions d'information, d'animation, d'orientation et de formation pour les jeunes et par des actions de soutien des initiatives prises dans le cadre de la citoyenneté ;

et « le développement des éco-mobilités et des mobilités douces » par l'élaboration d'un schéma des itinéraires de liaisons douces déjà existant renforcé par le versement d'aides financières et le portage de la maîtrise d'ouvrage des projets.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

3. AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ARRETE LE 10 JANVIER 2019

Pour mémoire, un projet de plan local d'urbanisme couvrant l'ensemble du territoire intercommunal a été prescrit le 10 décembre 2015. A l'issue d'une phase d'études qui a abouti à l'adoption par le conseil municipal du projet d'aménagement et de développement durable en date du 20 novembre 2017, les grands principes ont été déclinés dans les pièces réglementaires, règlement et plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation pour les futures zones à urbaniser. La délibération d'approbation du projet du PLUi arrêté, à prendre en séance de ce jour, représente l'aboutissement de la démarche de réflexion engagée par les élus au sein des commissions de travail.

Le Maire rappelle que les divers documents réglementaires rassemblés au dossier de PLUi ont déjà été présentés et discutés en séances du conseil municipal tout au long de l'année écoulée :

- le 23 mars 2018 : discussions sur le projet de plan de zonage et le plan de repérage du bâti remarquable à protéger,
- le 25 mai 2018 : finalisation du plan définitif du bâti remarquable à protéger,
- le 7 septembre 2018 : arrêt de la liste des emplacements réservés,
- le 12 octobre 2018 : débat autour des orientations d'aménagement et programmation (OAP) dans les zones à urbaniser sur le ban communal,
- le 9 novembre 2018 : arrêt de la version définitive des OAP,
- le 7 décembre 2018 : présentation du projet de plan zonage identifiant les zones soumises au risque d'inondation et des prescriptions spéciales édictées dans le règlement du PLUi.

C'est sur ce dernier point que porte la discussion de ce soir suite aux modifications qui ont été apportées au plan d'identification des secteurs à risques d'inondation depuis la dernière séance du conseil municipal. Le Maire présente le plan définitif dans lequel le secteur entre la rue de la Citadelle et la RD 31 est matérialisé en orange, correspondant à une zone de risque moyen, se prolongeant par un cordon sur les fonds de jardin de la rue des Prés. Les immeubles des 6 rue de Pâques et des 1 et 2 rue du Levant sont également circonscrits dans un périmètre orange. Une bande de part et d'autre du cours d'eau inscrite en jaune, dans le secteur urbanisé, rend les riverains attentifs au risque de débordement (faible) mais néanmoins existant du ruisseau. Le plan identifie également les chemins d'écoulement des coulées d'eau boueuses. Un règlement spécifique dans les secteurs jaune et orange interdit, pour toutes les constructions nouvelles, la création de sous-sols et porte obligation de rehausser la dalle du rez-de-chaussée à une hauteur de plus de 0.30 m au-dessus de la côte des plus hautes eaux connues. En ce qui concerne les constructions déjà existantes, les riverains auront connaissance de ce plan dans le dossier de PLUi et seront à même de prendre leurs dispositions en toute connaissance de cause pour se prémunir contre ces risques.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLUi arrêté.

Une parenthèse est ouverte au sujet des travaux programmés par le SDEA dans la rue de Pâques suite à la réunion de travail en Mairie du 21 janvier 2019 avec M. Dominique WANKMULLER, responsable des travaux sur les réseaux eau et assainissement. Une nouvelle conduite d'adduction à l'eau potable en PVC de Ø 110 sera posée à côté de l'ancienne conduite en fonte FT 80 qui date des années 1950 qui sera déconnectée et laissée en place. Cette conduite est vétuste et a déjà subi deux réparations faites en urgence les 15 et 17 janviers derniers. Les branchements individuels eau potable seront repris sur le domaine public. Un nouveau collecteur d'eaux pluviales raccordé aux avaloirs dans la rue de Pâques de Ø 500 sera également posé jusqu'à l'intersection avec la rue du Levant, et débouchera directement dans le ruisseau. Pour mémoire, il existe actuellement une conduite d'assainissement/eaux pluviales de Ø 400 qui restera fonctionnelle mais qui ne collectera plus les eaux pluviales après travaux. Enfin, un nouveau caniveau (dessableur) sera mis en place sur toute la largeur de la voie à mi-chemin à la hauteur du n° 3 rue de Pâques.

Ce chantier s'inscrit dans la campagne de travaux pour remplacer les plus anciennes canalisations d'eau potable en fonte en mauvais état et pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du réseau de collecte des eaux pluviales dans le cadre de la prévention contre les coulées d'eau boueuse. Le chantier prévu sur une période de 6 semaines nécessitera une interdiction de circulation dans la rue de Pâques et devrait débuter à partir du 25 mars 2019. Une tranchée sur demie chaussée sera pratiquée et refermée avec des enrobés. Vu l'état dégradé et morcelé du revêtement de la chaussée, le Maire propose de refaire les enrobés sur toute la largeur de la chaussée, de réfléchir à la mise en place un ralentisseur (de type coussin berlinois) et de prévoir les crédits nécessaires en dépenses d'investissement au budget 2019 pour cette opération. M. Sébastien DURST et M. Gérard DURINGER estiment qu'il faudrait également remplacer les luminaires existants. L'assemblée donne un accord de principe pour ces travaux de voirie.

4. PROGRAMME DE TRAVAUX EN 2019

M. le Maire présente ensuite le tableau de synthèse des dépenses d'investissement liées à des travaux neufs ou déjà réalisés à budgétiser en 2019 pour un montant approximatif de 275 000 € selon le détail suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Prix TTC</u>	<u>Observations</u>
Aménagement de la partie basse du cimetière (comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, d'aménagement paysager et le mobilier funéraire)	100 000 €	éligible à la DETR 2019 dossier à présenter avant le 29.03.2019 chiffrage à recevoir
Pompe immergée à 60 m dans le puits de forage	15 000 €	deux devis reçus
Système d'arrosage automatique du terrain de football	20 000 €	avec 18 arroseurs escamotables
	28 000 €	avec 10 jets d'eau et 8 arroseurs escamotables
Remplacement du parc résiduels des lampes au sodium par des luminaires led	45 000 €	éligible à la DSIL 2019 dossier à présenter avant le 30.04.2019 pas de taux communiqué-au minimum 20 % du montant HT du coût du projet
Reliquat à régler sur les travaux de réaménagement de la RD 31	23 000 €	12 000 € par la voirie, 5 000 € pour l'éclairage public 4 000 € pour l'enfouissement du réseau France Télécom 2 700 € de maîtrise d'œuvre, 900 € de frais de mission SPS
Réfection de la rue de Pâques	30 000 €	
Nouveau copieur Mairie déjà installé	5 000 €	
Réhabilitation du bâtiment école maternelle : mission de diagnostic structure du bâtiment	9 800 €	

En ce qui concerne les travaux en cours, il est rappelé qu'une bâche de protection sera posée dans les combles de l'école maternelle pendant les petites vacances d'hiver pour remédier aux infiltrations d'eau dans les dalles des faux-plafonds des deux salles de classe. Les dalles tâchées par l'humidité seront également remplacées. Si cette solution provisoire n'est pas satisfaisante, des travaux de reprise d'étanchéité de la toiture seront entrepris conformément aux termes du courrier du Maire du 25 janvier 2019 à la Directrice de l'école maternelle.

Suite aux inondations du 1^{er} juin 2018 et à la demande de la municipalité, des travaux de taille des végétaux le long des berges et de nettoyage du ruisseau ont été entrepris par le SDEA. M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, a suivi ce dossier et estime que le travail a été fait proprement. M. le Maire invite les conseillers municipaux à signaler les endroits à reprendre, les travaux de taille pouvant s'effectuer jusqu'au 15 mars 2019.

5. PROBLEMATIQUES LIEES AU CHANTIER DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Les travaux de génie civil comprenant la construction du pont au-dessus du Leisbach et le dévoiement de la RD 31 ont débuté. L'accès au ruisseau depuis la RD 64 se fera dans de bonnes conditions par un chemin communal élargi et consolidé par le concessionnaire. Le choix de cet itinéraire donne toute satisfaction aux différents utilisateurs (agriculteurs et intervenants du chantier), étant donné son maintien en place pendant toute la durée des travaux et après l'achèvement de l'ouvrage autoroutier. Pour mémoire, Le cours d'eau sera dévié et busé pour permettre la construction du pont puis remis dans son lit d'origine.

Les travaux de déviation de la RD 31 au Nord du ban communal vont nécessiter une interdiction temporaire de la circulation sur le tronçon entre Pfulgiesheim et Pfettisheim et la mise en place d'une déviation via Stutzheim-Offenheim, Wiwersheim et Truchtersheim du 8 au 19 avril 2019. Le concessionnaire va créer une boucle de voirie provisoire raccordée à la RD 31, d'une part, pour maintenir la RD en service et, d'autre part, pour libérer l'emprise nécessaire pour les travaux de fondation du futur pont de la RD 31.

Le Maire évoque ensuite la problématique de la desserte de l'exploitation agricole de M. Claude ROTH liée au réaménagement de la RD 31 (cf PV du 7 septembre 2018) qui est en bonne voie de règlement. Un accord a été trouvé avec le concessionnaire pour décaler l'accès vers la porcherie en direction du village en élargissant et en revêtant le chemin communal longeant la RD 31 avec des enrobés.

6. DIVERS

Au point divers est évoqué le chantier d'enfouissement de fourreaux pour le déploiement de la fibre optique, le long de la RD 31 jusqu'à l'antenne de téléphonie située sur l'exploitation agricole de M. Claude ROTH. Les travaux serviront à améliorer le réseau mobile Free en 4G. Dans ce dossier, la commune souhaite financer la pose d'un fourreau et reste dans l'attente du devis à fournir par l'opérateur.

Une réunion d'information est organisée le 20 février 2019 à 19 h à la salle des fêtes avec l'ensemble des propriétaires ayant des terrains dans le futur secteur à urbaniser de 5.7 ha inscrit au projet de PLUi arrêté, et situé en face du Collège au lieu-dit Meyeracker. L'ensemble des conseillers est invité à y participer. Mme Corinne ZEISSLOFF demande qu'un opérateur prenne en charge l'aménagement de ce secteur. Le Maire explique qu'au stade actuel toutes les options sont encore ouvertes (acquisition des terrains par un aménageur qui réalisera l'opération conformément aux OAP et au phasage fixés au PLUi, création d'une ZAC, ou mise en œuvre d'une concession d'aménagement). Elle propose également de visiter un espace intergénérationnel qui pourrait constituer une alternative à la résidence senior projetée sur le ban de Griesheim-sur-Souffel, dans la zone d'urbanisation future du Kleinfeld contigüe au Meyeracker.

Un cahier de doléances ou cahier-citoyen est ouvert en Mairie jusqu'au 20 février 2019 pour y consigner les propositions, critiques des administrés dans le cadre du Grand Débat National. M. Sébastien DURST propose de donner lecture des observations enregistrées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, présente à la dernière commission permanente du Collège de la Souffel, informe l'assemblée que l'accueil des jeunes gens dans la section de basket est remis en cause au vu des effectifs actuels des classes de 4^e et de 3^e. La disparition du pôle de basket serait préjudiciable pour les finances de l'établissement. La Principale étudie pour l'instant toutes les options (ouverture de classes supplémentaires, ou intégration des nouveaux élèves dans les classes existantes) pour maintenir cet accueil.

Elle salue également la prestation effectuée par les enfants de l'école maternelle dans le cadre du spectacle de cirque donné à la salle des fêtes le 8 février 2019 qui constitue l'aboutissement d'une semaine de travail pédagogique avec un artiste de cirque. Elle souhaite que cette initiative puisse se renouveler à l'avenir.

M. Bertrand MEYER signale un garde-corps à remettre en place rue de la Citadelle et un coffret endommagé rue des Vignes.

M. Sébastien DURST constate que le débroussaillage a été très bien fait dans la rue de Truchtersheim.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande à la commune de relancer la SIBAR en vue du dépôt en Mairie d'un dossier de régularisation pour la réalisation d'un habillage autour du silo à pellets et d'un local de stockage des bacs de déchets ménagers au 7 rue de la Colline. Elle demande également qu'un nettoyage de fond de la cuisine de la salle des fêtes soit fait par un professionnel.

Mme Elodie ROTH signale que la palissade en bois longeant le sentier piétonnier reliant le parking de la salle des fêtes à l'école maternelle est en mauvais état et demande à ce que des mesures soient prises pour la sécuriser.

Mme Stéphanie MICHEL constate que les plateaux leds défectueux ont été remplacés dans le lotissement du Levant.

M. Sébastien DURST demande que la commune rappelle à l'ordre un riverain du lotissement du Levant qui laisse divaguer son chien.

La séance est levée à 22 h 40.